

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU l'Ordonnance N°8 du 11 Janvier 1964 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

SUR proposition du Vice-Président de la République, Chef du Gouvernement,

Le conseil des ministres entendu,

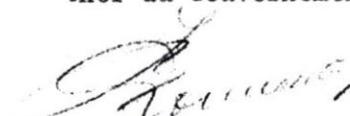
DECRETE :

Article 1er - Monsieur Noël SOSSOUVI-MENSAH, Administrateur, est nommé Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

COTONOU, le 3 Février 1964.

Le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement,



J. AHOMADEGBE-TOMETIN



S.-M. APITHY

Ampliatiions :

PR 2
VPR 5 CS 4
Ass. Nat. ..10 JORD 1
Intéressé .. 1
SGG 4